

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINT-ORICE à partir de 13 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10
M. SENE Malik à M. EGIRON Jean-François à partir de 12 h 40

EXCUSE :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau communautaire de 3 lignes de tramway (A, B, C) - Commission d'Indemnisation Amiable du Préjudice Commercial pouvant résulter des travaux du tramway Phase 2 - Bilan au 31 décembre 2008 - Communication

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs



CONCEPTION : LANOIRE Jean-Philippe / COURRIAN Sophie / ABSOLUT DESIGN
SOURCE IMAGES : COMMUNAUTE URBNA DE BORDEAUX
DATE : 19/02/99

**Réseau communautaire de 3 lignes de tramway (A, B, C) -
Commission d'Indemnisation Amiable du Préjudice Commercial
pouvant résulter des travaux du tramway PHASE 2**

Bilan au 31 DECEMBRE 2008

□ **PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE EN 2008**

➤ LA DEMARCHE :

- La démarche d'indemnisation a déjà été mise en place en regard des expériences développées à Strasbourg, Nantes,... ;
- La Communauté urbaine de Bordeaux a mis en place cette démarche d'indemnisation dès la date du 15 novembre 1999.

➤ LES PRINCIPES D'INDEMNISATION :

- Instruire les demandes d'indemnisation des préjudices d'exploitation commerciale susceptibles d'être causés aux riverains en s'entourant de l'avis d'experts techniques et financiers afin de déterminer d'une part, la réalité du préjudice et, d'autre part, son évaluation financière ;
- Emettre un avis de nature à éclairer la décision qui sera prise, par délégation, par le Président de la Communauté urbaine ce qui donnera lieu à la signature d'une convention valant transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil ;
- Indemniser l'atteinte au droit d'accès des riverains de la voie publique supportant les travaux du tramway et des travaux dits concomitants du tramway dès lors que situés sur le tracé du tramway.
Le préjudice doit être certain, actuel, spécial ayant un lien de causalité direct avec les travaux du tramway.

➤ COMPOSITION :

La commission était composée de 10 membres à voix délibérative :

- 1 Président : Monsieur Bernard LATASTE, magistrat de l'ordre judiciaire ;
- 1 Vice-Président : M. Patrick GUILLEMOTEAU, élu, membre du Conseil de Communauté ;
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux ;
- 1 représentant de la Chambre des métiers ;
- 1 représentant du Trésorier Payeur Général ;
- 1 représentant de l'Ordre des experts comptables ;
- 1 représentant de la Commune concernée par les travaux ;
- 3 représentants des services communautaires (Direction des Services, Direction Juridique et Mission Tramway).

➤ LA PROCEDURE :

- Chaque dossier d'indemnisation est constitué d'un dossier type administratif et comptable adressé, sur simple demande, au requérant qui le remplit. Il comporte : renseignements sur l'entreprise, détail chiffre d'affaires des 3 ans précédent les travaux, liasses fiscales ...renseignements certifiés par le comptable de l'entreprise ;
- La commission, au vu de ces pièces, se prononce sur la recevabilité du dossier puis sur l'octroi éventuel d'une indemnité, qui peut donner lieu alors à la passation d'une convention dite « transaction » en application des articles 2042 et suivants du Code Civil ;
- Un riverain s'estimant lésé dans l'exercice de sa profession peut, en fonction de la durée des travaux, déposer successivement plusieurs demandes d'indemnisation en respectant un délai de trois mois entre deux demandes.

□ **LES TRAVAUX DE LA COMMISSION : BILAN AU 31 DECEMBRE 2008**

- L'étude des dossiers concernant la deuxième phase a débuté dès février 2005 ;
- La Commission a tenu 30 séances et examiné 351 cas ;
- 90 activités professionnelles ont demandé un dossier et l'ont retourné, pour instruction à la Mission Tramway ;
- 90 enseignes ont été traitées, à ce jour, par la Commission et ont donné lieu à :
 - ➔ 41 indemnisations
 - ➔ 40 refus
 - 15 non riverains du chantier
 - 22 acquisitions ou créations après la DUP
 - 3 absences de perte de chiffre d'affaires
 - ➔ 9 reports (expertise complémentaire)
- montant total des indemnités allouées (pour 41 enseignes) : 2 296 259 € soit 0.42 % du montant global du tramway – Phase 2.

LISTE DES ENSEIGNES INDEMNISEES PAR COMMUNE :

ENSEIGNE	ADRESSE	COMMUNE
BORDEAUX : 30 ENSEIGNES		
DOCTEUR CHAFFIOL IGLESIAS	55 Cours de Verdun	BORDEAUX
SALON DE COIFFURE AMOREAU	90 Cours de Verdun	BORDEAUX
MONSIEUR PIAZZA	94 Cours de Verdun	BORDEAUX
CHEVEU D'ANGE	110 Cours de Verdun	BORDEAUX
PHARMACIE DUDON	134 Cours de Verdun	BORDEAUX
LA CAVE DE BIGOUDY	36 rue Tourat	BORDEAUX
M. CATHUS	3 Cours Portal	BORDEAUX
FER & EMERAUDE	26 rue Cantemerle	BORDEAUX
EUROP DESIGN	105 rue du Jardin Public	BORDEAUX
ETS VIGIER	9 Cours Evrard de Fayolle	BORDEAUX
EAC	35 Cours Evrard de Fayolle	BORDEAUX
PIZZERIA FABRIZIO	38 Cours Evrard de Fayolle	BORDEAUX
SOLEIL D'OR	44 rue Camille Godard	BORDEAUX
L'IMPASSE	14 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
SALON DELPHY	65 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
GARAGE LAMBILOTTTE	79 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
BORDEAUX CUISINES AMENAGEMENT	103 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
DIFFUSION CITE	104 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
L'EPI GAULOIS	117 bis Avenue Emile Counord	BORDEAUX
CENTRE DE CULTURE PHYSIQUE	14 Quai Louis XVIII	BORDEAUX
ELECTRONIC 33	91 Quai Bacalan	BORDEAUX
IMPRIMERIE MARTINEZ	24 rue Achard	BORDEAUX
TABAC DE LA MARINE	28bis rue Achard	BORDEAUX
HOTEL LES ETOILES	159 rue Achard	BORDEAUX
BOULANGERIE MASSONI	171 rue Achard	BORDEAUX
BOULANGERIE LAUGERY	213 rue Achard	BORDEAUX
COIFFURE CHAGREAUD	229 rue Achard	BORDEAUX

LE BLEUET	37 rue J. Brunet	BORDEAUX
COIFFURE MICHEL	41 rue J. Brunet	BORDEAUX
TABAC REDON	120 rue Carles Vernet	BORDEAUX

MERIGNAC : 8 ENSEIGNES

STATION TOTAL	5 Avenue François Mitterrand	MERIGNAC
MERIGNAC AUTO	Avenue François Mitterrand	MERIGNAC
ETS CASTERA	Avenue Pierre Mendès France	MERIGNAC
CUIR CENTER	216 Avenue de la Marne	MERIGNAC
QUICK	232 Avenue de la Marne	MERIGNAC
LE BOWLING	244 Avenue de la Marne	MERIGNAC
LA BOUQUINERIE	261 Avenue de la Marne	MERIGNAC
ETS ROUSSELLIER	28 Place Charles de Gaulle	MERIGNAC

LORMONT : 3 ENSEIGNES

LES FLORALIES	5 rue André Dupin	LORMONT
FIRST VIDEO	25 rue André Dupin	LORMONT
SYLVIA COIFFURE	52 rue G. Vitrac	LORMONT

TOTAL : 41 ENSEIGNES

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. GÉRARD CHAUSSET

REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 27 JUILLET 2009